

**POUR L'ÉCOLE
DE LA CONFIANCE**



académie
Lyon



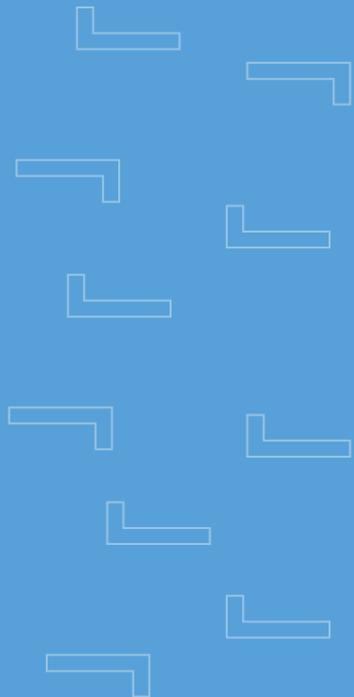
direction des services
départementaux
de l'éducation nationale
Loire



┌ Réunion de pilotage Pôle ressources Andrézieux nord

Mardi 28 juin 2022

**POUR L'ÉCOLE
DE LA CONFIANCE**



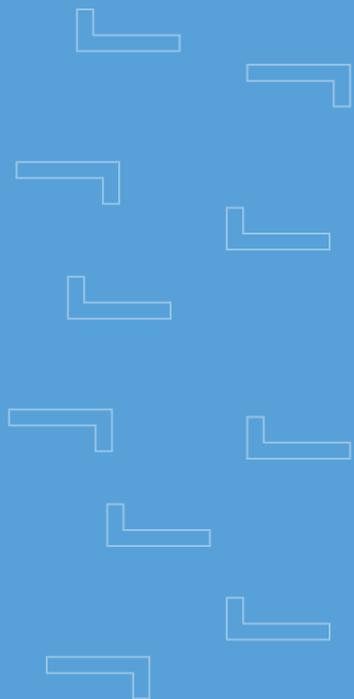
académie
Lyon

direction des services
départementaux
de l'éducation nationale
Loire



- 1. PRESENTATION DU LPI**
- 2. PRESENTATION DE pHARe**
- 3. ORGANISATION DU PR**
- 4. SITUATIONS ELEVES**

POUR L'ÉCOLE
DE LA CONFIANCE



académie
Lyon

direction des services
départementaux
de l'éducation nationale
Loire



PRESENTATION DU LPI

Livret de parcours inclusif

Objectifs du Livret de Parcours Inclusif

Cf.

circulaire n° 2019-088 du 5 juin 2019 = Améliorer la prise en charge pédagogique de l'élève et de raccourcir les délais des réponses.



Pour les élèves

Créer un **outil numérique de suivi du parcours** des élèves à besoins éducatifs particuliers dont les élèves en situation de handicap



Pour les professionnels

Partager les informations entre les personnels de l'éducation nationale et les agents des maisons départementales des personnes handicapées



Pour les familles

Apporter aux familles de **la lisibilité sur les aménagements et adaptations** mis en œuvre pour leur enfant

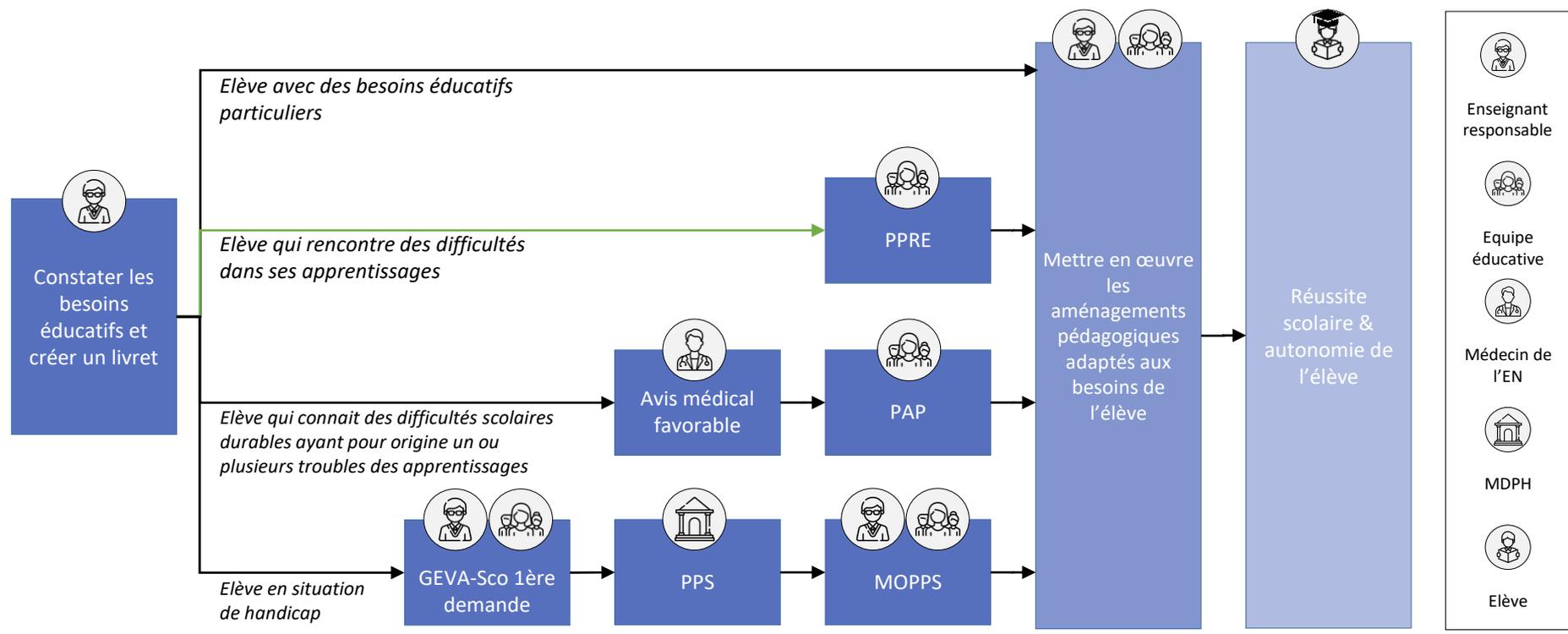
Généralisation à toutes les académies en janvier 2022.

Le LPI concerne l'ensemble des écoles et établissements du second degré de l'académie.

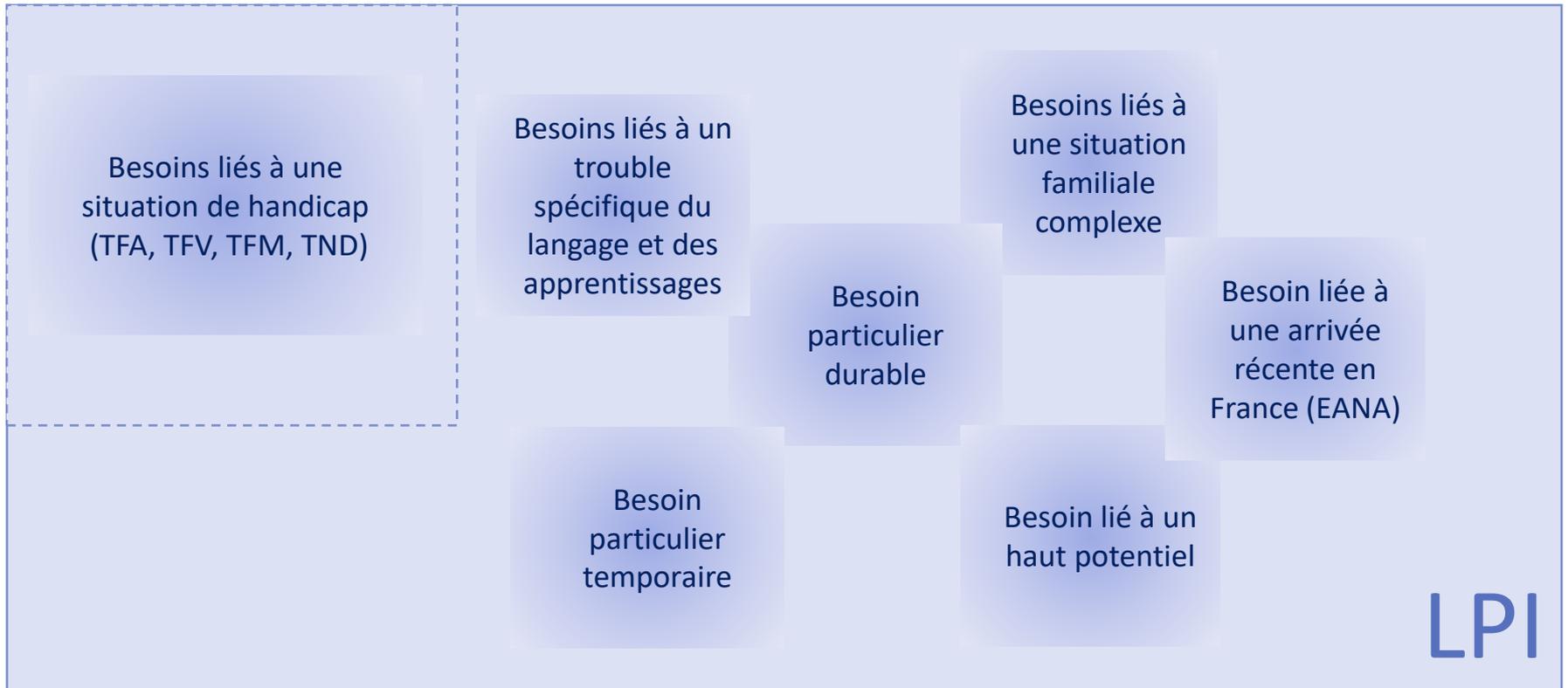
Vidéo de présentation



Un livret de Parcours Inclusif



Le LPI : faciliter la réponse à tous les besoins



Objectifs

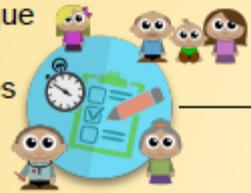


- Offrir une **meilleure réponse** aux besoins éducatifs particuliers des élèves
- Favoriser l'**accès aux apprentissages**
- Favoriser la **réussite de tous** les élèves de la maternelle au lycée

- Permettre la **mise en place rapide et effective des aménagements et adaptations** dès l'identification d'un besoin éducatif particulier
- Permettre la **numérisation des formulaires des plans et projets** (PPRE, PAP, PAI, PPS, GEVA-Sco) dans un seul outil
- Permettre une **transmission des informations facilitée** par l'interconnexion des systèmes d'informations entre les institutions concernées

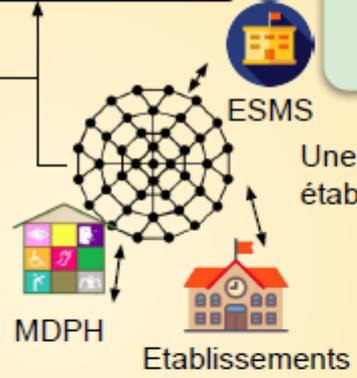


Une plateforme unique d'échanges et de partage de données dématérialisées



Les informations sont saisies en ligne et modifiables à tout moment

Ce livret intègre selon les besoins de l'élève l'ensemble des **plans et projets** mis en place pour sa scolarité



Une **interconnexion** des différentes bases établissement, élèves...

Les informations renseignent automatiquement les différents formulaires disponibles en version numérique et téléchargeables. Les informations émanant d'autres professionnels sont lisibles



Le LPI est donc un outil évolutif permettant le partage d'informations en continu par tous les acteurs tout au long du processus : des premiers aménagements et adaptations réalisés par l'équipe pédagogique jusqu'aux mesures de compensation notifiées par la MDPH.



Le LPI doit permettre :



Pour les élèves et leur famille

- La mise en place des premiers aménagements dès que possible
- D'être informés de leurs droits tout au long de la scolarisation.
- De disposer d'un livret via un seul portail dédié, regroupant toutes les informations utiles liées à la scolarisation de leur enfant



Pour l'équipe pédagogique

- De mieux appréhender la rentrée scolaire en ayant accès au LPI de leurs futurs élèves
- D'éviter les saisies en double liées à l'élève et son parcours
- De générer les documents en version numérique



Pour les professionnels de la MDPH

- Permettre la consultation des informations renseignées par l'équipe pédagogique et la famille
- De transmettre le PPS de manière automatisée aux autres acteurs de la scolarisation de l'élève
- D'accéder à l'historique des aménagements et adaptations mis en place pour l'élève et suivre son évolution pour mieux cerner ses besoins

LPI – Modalités de première connexion

Depuis le 31 janvier 2022, « l'application du livret de parcours inclusif » est accessible à tous **les professeurs, directeurs d'école et chefs d'établissement**.

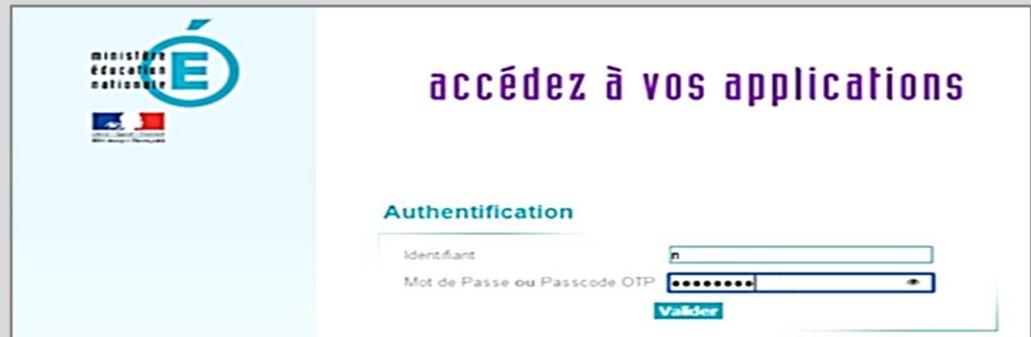
Cette première version du LPI comprend :

- une interconnexion avec les bases élèves, simplifiant ainsi le renseignement du livret ;
- une base de données d'aménagements et d'adaptation pédagogiques ;
- le programme personnalisé de réussite éducative (PPRE) ;
- le plan d'accompagnement personnalisé (PAP) ;
- le GEVA-Sco 1^{re} demande ;
- le document de mise en œuvre du projet personnalisé de scolarisation (PPS).

Vérification de l'accès au LPI

- Connectez vous à votre portail Arena et saisissez votre login et votre mot de passe:

NB: Il convient de vérifier la validité de votre mot de passe académique avant la première connexion



- A gauche sur page d'accueil du portail Aréna
 - Cliquez sur la rubrique « Autres »
 - Sur la section Ecole Inclusive cliquez sur « LPI – Livret de parcours inclusif »



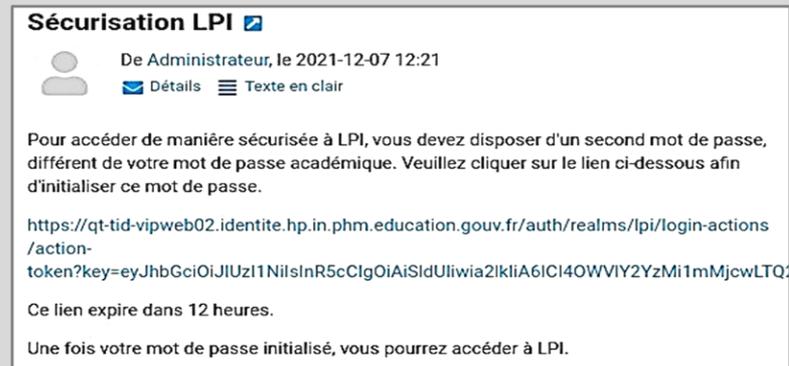
DGESCO

Authentification renforcée

- Un message pour une authentification renforcée s'affiche :



- un email avec un lien d'initialisation du mot de passe LPI est envoyé sur votre adresse académique

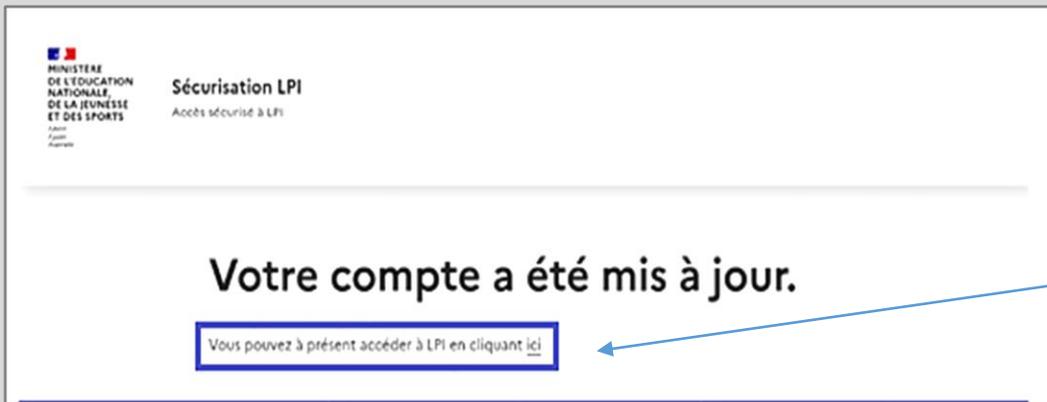


DGESCO

- Ce lien est valable 48 heures

Authentification renforcée – création du mot de passe

- Suivre les instructions
- Cliquer sur le lien



- Une fois le mot de passe initialisé, cliquer sur le lien pour vous connecter au LPI

Vérification de la première connexion à l'application LPI

- Vous accédez alors au LPI et devez saisir votre mot de passe LPI pour vous authentifier



The screenshot shows the 'Sécurisation LPI' login page. At the top left is the logo of the 'MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE, DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS' with the motto 'Liberté Égalité Fraternité'. The page title is 'Sécurisation LPI' with the subtitle 'Accès sécurisé à LPI'. The email field contains 'nicolas.romero@ac-orleans-tours.fr'. Below it is a password field labeled 'Mot de passe LPI' with a masked password '*****' and a green eye icon to toggle visibility. A blue 'Connexion' button is at the bottom.



The screenshot shows the 'Livret de parcours inclusif' dashboard. At the top left is the same ministry logo. The page title is 'Livret de parcours inclusif' and there is a 'Déconnexion' button in the top right. The main content area has a 'Bienvenue' heading and a paragraph: 'Depuis cette page, vous pouvez accéder aux livrets de vos élèves à besoins éducatifs particuliers. Vous pouvez créer un nouveau livret, rechercher le livret d'un de vos élèves et attribuer les livrets de votre établissement.' To the right, there is a note: 'Afin de répondre au mieux aux besoins de l'élève et pour vous aider dans le choix des aménagements ou adaptations, vous pouvez vous référer à la plateforme Cap École Inclusive accessible via ce bouton :' followed by a link 'Cap école inclusive' with an external icon. At the bottom left is the heading 'MES ÉLÈVES' and at the bottom right is a blue button '+ Créer un nouveau livret'.

- La page d'accueil du LPI s'affiche

Déconnexion

- Pour se déconnecter en toute sécurité, l'utilisateur doit **obligatoirement cliquer sur le bouton de déconnexion** en haut à droite sur toutes les pages.



- Un pop-in pour confirmation s'affiche
- Cliquer sur « Se déconnecter » pour quitter l'application



Pour garantir la confidentialité des données de l'élève, il est indispensable de fermer directement la fenêtre de l'application en cliquant sur le bouton de déconnexion de manière à terminer la session en cours.

Vérification de la reconnexion à l'application LPI

- Connectez-vous sur le portail Aréna



Ministère de l'Éducation Nationale

accédez à vos applications

Authentification

Identifiant

Mot de Passe ou Passcode OTP

Valider

- Cliquer sur le lien « LPI – Livret de parcours inclusif » pour accéder à l'application.



ARENA - Accédez à vos applications

Bienvenue M. Test LPI

[Gérer mes favoris](#) [Déconnexion](#)

Première connexion à l'application

École inclusive

[LPI – Livret de parcours inclusif](#)

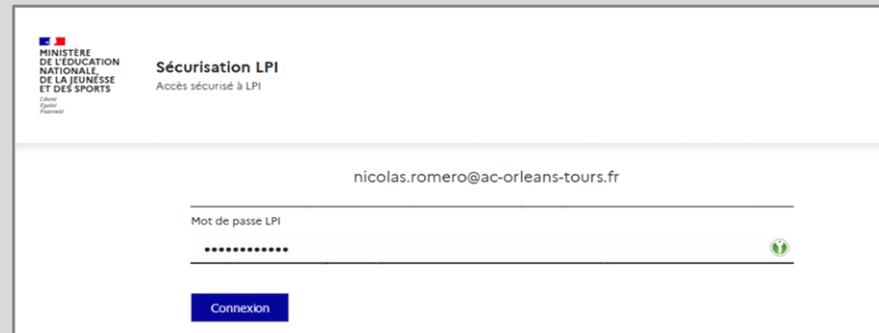
Recherche

Applications techniques

8 8 46N 210 - 2022 +211 - 2610214

Vérification de la reconnexion à l'application LPI

- Vous serez directement redirigé sur la page d'authentification du LPI



The screenshot shows the 'Sécurisation LPI' login page. At the top left is the logo of the 'MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE, DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS'. The page title is 'Sécurisation LPI' with the subtitle 'Accès sécurisé à LPI'. The email address 'nicolas.romero@ac-orleans-tours.fr' is entered in the top field. Below it is the 'Mot de passe LPI' field, which is masked with dots and has a green eye icon to toggle visibility. A blue 'Connexion' button is at the bottom.

- Saisissez votre mot de passe LPI et vous serez directement connecté à la page d'accueil de l'application



The screenshot shows the 'Livret de parcours inclusif' dashboard. At the top left is the same ministry logo. The page title is 'Livret de parcours inclusif' and there is a 'Déconnexion' link with an external icon. Below the title is a 'Bienvenue' section with a welcome message: 'Depuis cette page, vous pouvez accéder aux livrets de vos élèves à besoins éducatifs particuliers. Vous pouvez créer un nouveau livret, rechercher le livret d'un de vos élèves et attribuer les livrets de votre établissement.' To the right, there is a text block: 'Afin de répondre au mieux aux besoins de l'élève et pour vous aider dans le choix des aménagements ou adaptations, vous pouvez vous référer à la plateforme Cap Ecole Inclusive accessible via ce bouton : Cap école inclusive' with an external icon. At the bottom left is the text 'MES ÉLÈVES' and at the bottom right is a blue button with a plus sign and the text 'Créer un nouveau livret'.

Vérification du périmètre utilisateur – Rechercher un élève

- Sur la page d'accueil du LPI, cliquer sur « Créer un nouveau livret »



- Recherchez un élève de votre établissement en saisissant son nom, prénom et son établissement

On doit obligatoirement renseigner :

- Le nom de l'élève
- Le prénom de l'élève
- L'établissement

Vérification du périmètre utilisateur – Création du livret

[< Revenir au choix des livrets](#)

CRÉATION DE LIVRET - RECHERCHE

Rechercher un élève * Champ(s) obligatoire(s)

Pour accéder ou créer le livret d'un élève, veuillez compléter les champs ci-dessous :

Nom de l'élève*	Prénom de l'élève*	Établissement*	Date de naissance de l'élève
<input type="text" value="dupont"/>	<input type="text" value="Hugo"/>	<input type="text" value="Ecole élémentaire Pierre et Marie"/>	<input type="text" value="jj/mm/aaaa"/>

[Rechercher](#)

Résultat(s) de la recherche :

dupont Hugo, 11/11/2222	Cours préparatoire	Sélectionner
-------------------------	--------------------	------------------------------

Résultat de la recherche

[< Revenir au choix des livrets](#) Cap école ✔ Le livret de dupont Hugo a été créé. ✕

LIVRET DE DUPONT HUGO

Enseignant responsable : Da Costa Moreira Juliette [Télécharger le livret](#) [Créer le livret](#)

Informations de l'élève	Aménagements pédagogiques sélectionnés
Numéro du livret SKJJEWOSKN	Aucun aménagement n'a été renseigné
Nom dupont	
Prénom Hugo	
Date de naissance 11 novembre 2222	
Établissement Ecole élémentaire Pierre et Marie Curie	
Classe Cours préparatoire	
Livret créé le 18 janvier 2022	

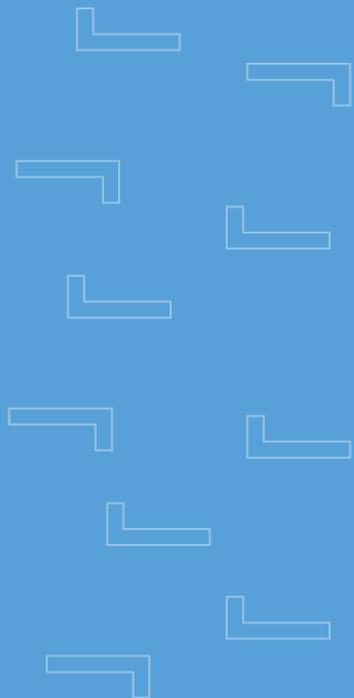
[Consulter](#) [Voir ou modifier les aménagements pédagogiques](#)

Documents de l'élève

Retrouvez ci-dessous la liste des documents de l'élève

Profils dans le LPI	Droits associés dans le LPI					
 <p>Chef d'établissement</p>	 <p>Consulter un LPI</p>	 <p>Créer un LPI</p>	 <p>Modifier des aménagements</p>	 <p>Gestion des dispositifs</p>	 <p>Accès à tous les livrets</p>	 <p>Gestion de tous les livrets</p>
 <p>Enseignant Responsable</p>	 <p>Consulter un LPI</p>	 <p>Créer un LPI</p>	 <p>Modifier des aménagements</p>	 <p>Gestion des dispositifs</p>	 <p>Accès à des livrets</p>	 <p>Gestion de certains livrets</p>
 <p>Enseignant Contributeur</p>	 <p>Consulter un LPI</p>	 <p>Créer un LPI</p>	 <p>Ajout des aménagements</p>	 <p>Lecture des dispositifs</p>	 <p>Accès à des livrets</p>	 <p>Gestion de livrets</p>
 <p>MDPH</p>	 <p>Consulter un LPI</p>	 <p>Créer un LPI</p>	 <p>Modifier des aménagements</p>	 <p>Lecture du GEVA-<u>Sc</u>o</p>	 <p>Accès à tous les livrets</p>	 <p>Gestion de livrets</p>

POUR L'ÉCOLE
DE LA CONFIANCE



académie
Lyon

direction des services
départementaux
de l'éducation nationale
Loire



Programme de **LUTTE**
contre le **HARCELEMENT** :

Généralisation du
programme pHARe

DEFINIR LE HARCELEMENT AU REGARD DE LA LOI

- Loi du 26 juillet 2019 : droit de suivre une scolarité sans harcèlement scolaire
- Loi du 22 février 2022 : judiciarisation
- L'article L111-6 du code de l'éducation en vigueur depuis le 04 mars 2022

Le harcèlement scolaire est désormais reconnu comme un délit pénal qui pourra être puni jusqu'à 10 ans de prison et 150 000 euros d'amende en cas de suicide ou de tentative de suicide de la victime harcelée. C'est ce que prévoit la loi visant à combattre le harcèlement scolaire publiée au Journal officiel du 3 mars 2022. La loi améliore également le droit à une scolarité sans harcèlement. Le harcèlement scolaire toucherait près d'un élève sur dix chaque année.

QU'EST-CE-QUE LE PROGRAMME pHARe

Un plan de prévention du harcèlement à destination des écoles et des établissements fondé sur 7 piliers :

1. Mesurer le climat scolaire
2. Eduquer pour prévenir les phénomènes de harcèlement
3. Former une communauté protectrice de professionnels et de personnels pour les élèves
4. Intervenir efficacement sur les situations de harcèlement
5. Associer les parents et les partenaires et communiquer sur le programme
6. Suivre l'impact de ses actions
7. Mise à disposition d'une plateforme dédiée aux ressources

MISE EN ŒUVRE D'UNE CHARTE

En septembre 2022, tous les établissements et écoles devront rejoindre le programme pHARe.

Ce programme relève d'une stratégie globale et systémique :

- Les écoles s'engagent pour deux ans à mettre en place le programme
- **Une équipe ressource** en circonscription constituée de 5 personnels accompagnera les équipes d'école et suivra la formation académique proposée
- Les écoles formaliseront **un protocole de traitement**, voté en conseil d'école, explicité aux familles et aux élèves
- Les écoles participeront aux **temps forts** du programme (journée NAH et concours NAH)
- Les écoles organiseront **10h d'enseignement par cycle** au regard de la thématique dans le cadre de l'EMC

TEMPS FORTS DU PROGRAMME

SEPTEMBRE

- Lancement de l'appel à candidature pour devenir ambassadeurs
- Constitution de l'équipe ressource

OCTOBRE

- Inscription au concours NAH

NOVEMBRE

- Journée NAH
- Début des formations des personnels et des ambassadeurs collégiens

DÉCEMBRE

- Formalisation du protocole

FÉVRIER

- *Safer Internet Day*
- Envoi des productions du concours NAH (phase académique)

MAI

- Concours NAH (phase nationale)

LES ACTEURS DU PROGRAMME

DANS LES ÉCOLES ET LES ÉTABLISSEMENTS PHARE

Une communauté protectrice engagée dans la mise en œuvre du programme pHARe :

- des équipes locales formées au repérage et à la prise en charge des situations ;
- des ambassadeurs collégiens acteurs de la prévention et lanceurs d'alertes ;
- des personnels, des parents et des partenaires des écoles sensibilisés.

En septembre 2022, tous les établissements et écoles devront rejoindre le programme pHARe.

Contenu du programme pHARe (programme systémique) dont les objectifs sont :

→ Doter d'un plan de prévention structuré et efficient

→ Assurer la sécurité des élèves par prise en charge systématique selon un protocole

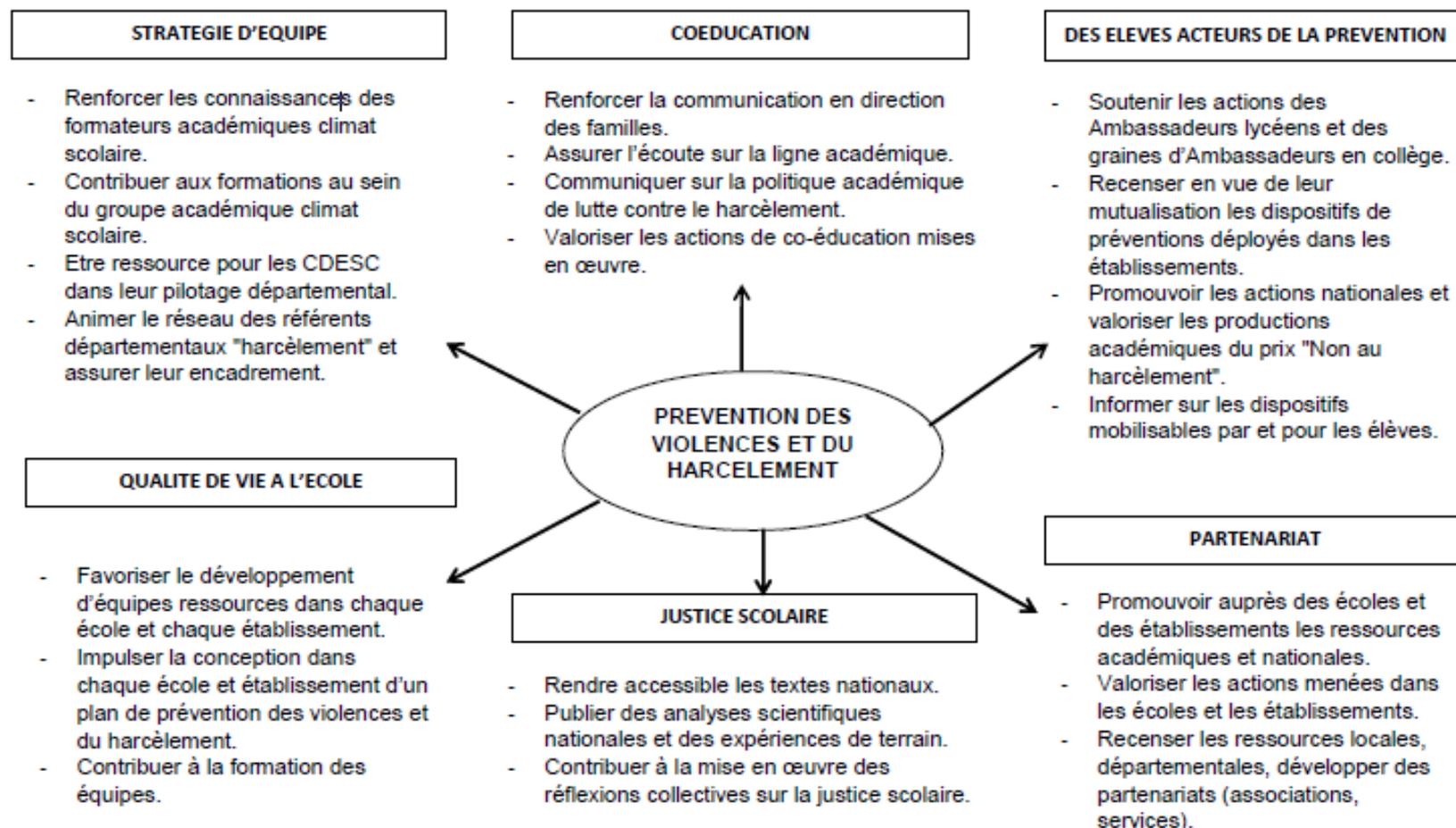
→ Traçabilité et prévisibilité de l'action publique (judiciarisation galopante des cas pour des défauts d'organisation de la traçabilité et de la prévisibilité).

→ Organiser les conditions de formation de la communauté pour leur permettre de prévenir.

→ Améliorer la prise en charge sur le terrain grâce aux protocoles portés par les établissements eux-mêmes.

ACADEMIE DE LYON

PLAN ACADEMIQUE DE PREVENTION 2018 2022 POUR AGIR SUR LE HARCELEMENT ET LES CYBERVIOLENCES



Repérer et traiter les situations de harcèlement à l'école

- Parcours citoyen
- Protocole national de juillet 2016
- Programme de lutte contre le harcèlement à l'école



La plateforme pHARe par le portail

ARENA

- [Enquêtes et pilotage](#)
- [Pilotage Etablissements](#)
- [Programme pHARe](#)



ministère
éducation
nationale



Recherche

➤ Scolarité du 1er degré

➤ Scolarité du 2nd degré

➤ Examens et concours

➤ Gestion des personnels

➤ Gestion de la Paie

➤ Enquêtes et Pilotage

➤ Formation et Ressources

➤ Intranet, Référentiels et Outils

➤ Support et Assistance

➤ Autres

ARENA - Accédez à vos applications

Gérer mes favoris Déconnexion

Bienvenue

Première connexion à l'application

➤ Aide au pilotage et à l'auto-évaluation (APAE)

APAE pour le 1er degré
APAE pour le 2nd degré

➤ BO PIAD

BOXI PIAD

➤ Portail d'enquêtes (ORQUESTRA)

Accès

➤ Pilotage Etablissements

Faits établissement
Programme pHARe
Contrats d'objectifs tripartites (ACORA)

➤ Système d'information et de vigilance sur la sécurité scolaire (SIVIS)

Accès

➤ Résultats des élections CE - CA

Saisie résultats élections CE - CA

➤ Pilotage académique

Statistiques EduConnect
Colibris - Portail des démarches

➤ BO

BO WEBI : Accès à BO XI Académique
BO : accès BI4 (nouveau)

Présentation de la plateforme pHARe

Vous consultez actuellement la version 1 de la plateforme pHARe. De nouvelles fonctionnalités seront disponibles prochainement. x



pHARe1 Programme de lutte contre le harcèlement à l'école

IEN

Accueil

Espace documentaire

Adhésion au programme PHARE niveau 1 v

Accéder au programme pHARE niveau 1

Participation à la journée Non Au Harcèlement du 18/11/2021 v

Confirmer la participation à la journée NaH de son école ou de son collègue

Participation au concours Non Au

Présentation du programme

pHARe 1 pHARe 2

La loi pour une école de la confiance affirme le droit à une scolarité sans harcèlement. Le programme anti harcèlement «pHARE » permet de doter les écoles et les collèges d'un plan de prévention du harcèlement entre élèves.

Ce programme combine plusieurs actions et dispositifs incluant un large éventail d'outils variés et concrets, pour prévenir le harcèlement et pour intervenir lorsqu'il se produit, à destination de l'ensemble des utilisateurs des écoles et des collèges. Il se présente sous la forme d'un échancier d'actions, film annuel prédéfini, à mettre en place tout au long de l'année scolaire.

Les écoles et collèges seront labellisés phare 1 dès lors qu'ils auront signé la charte d'engagement dans laquelle ils :

• s'engageront pour deux ans à mettre en place le programme

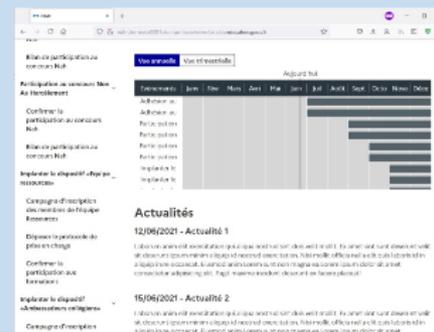
- ↪ adhésion au programme pHARE niveau 1 avec votre école
- ↪ implanter une équipe ressource = vous devez donner les adresses mail des personnels volontaires pour cette équipe. Ce sont eux qui bénéficieront de la formation académique (dates non précisées selon la maquette suivantes : 2 jours en distanciel, 2 jours en présentiel)
- ↪ participation à la journée et au concours Non au Harcèlement le = confirmation

FILM ANNUEL DE pHARe



Les grandes étapes de pHARe

- Adhésion/charte d'engagement
- Implanter le dispositif **Equipes ressources/ protocoles**
- Implanter le dispositif "**Ambassadeurs collégiens**" au sein de mon collège
- Participation à la **journée nah**
- Participation au **concours nah**
- **Programme 10h d'apprentissages**
- Participation au **SID**
- **Ateliers parents-personnels**



Le protocole est un plan de prévention structuré et pérenne pour répondre à la loi. c'est une sécurité juridique garantissant la traçabilité et la prévisibilité de l'action publique

[Accueil](#)
[Espace documentaire](#)
[Tableau de bord](#)

Actions pHARe à engager

Adhésion au programme PHARE niveau 1

Accéder au programme pHARe niveau 1

Participation à la journée Non Au Harcèlement du 18/11/2021

Confirmer la participation à la journée NaH de son école ou de son collège

Participation au concours Non Au Harcèlement

Confirmer la participation au concours Nah

Espace documentaire

[Contenus éducatifs](#)
[Documents du programme](#)

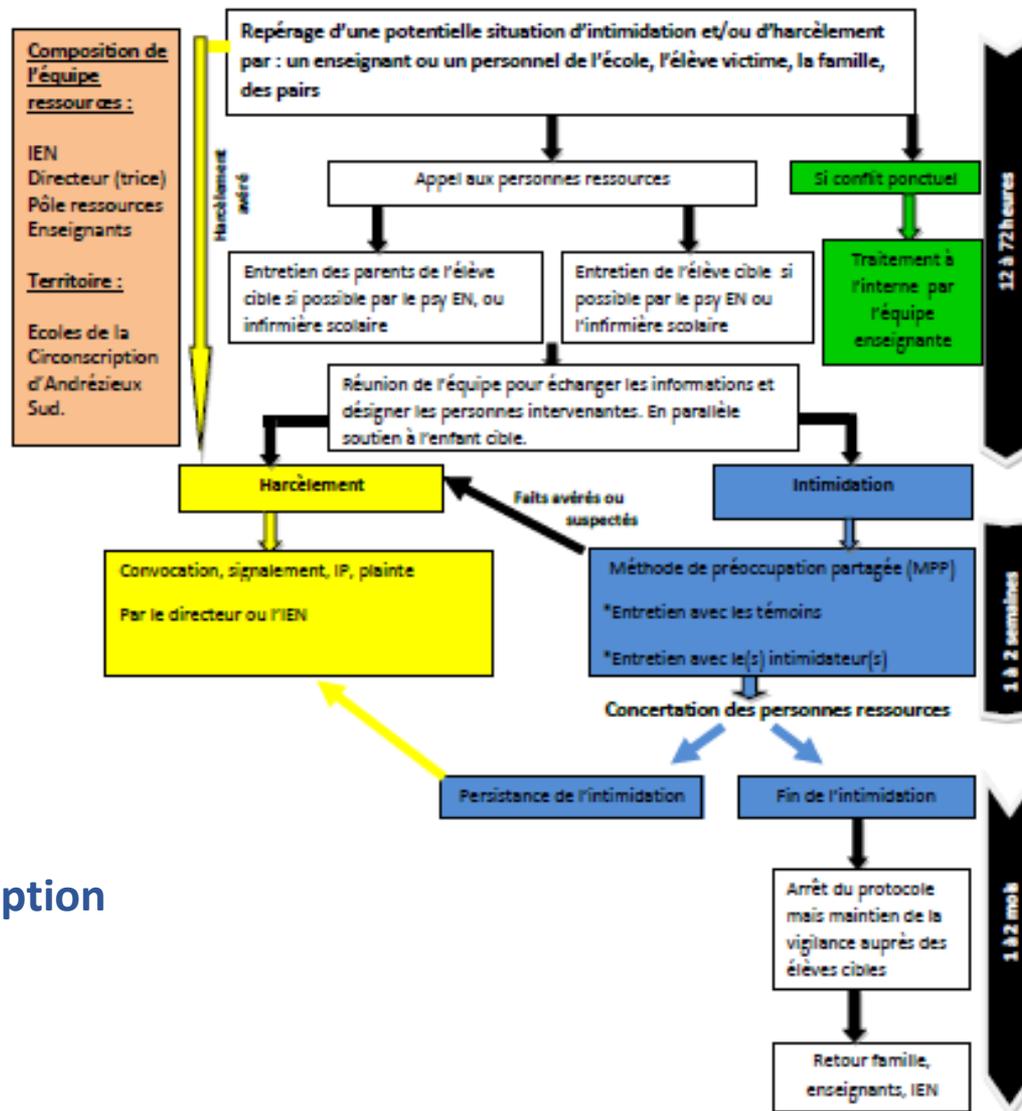
Liste des mallettes



Réponses de la circonscription

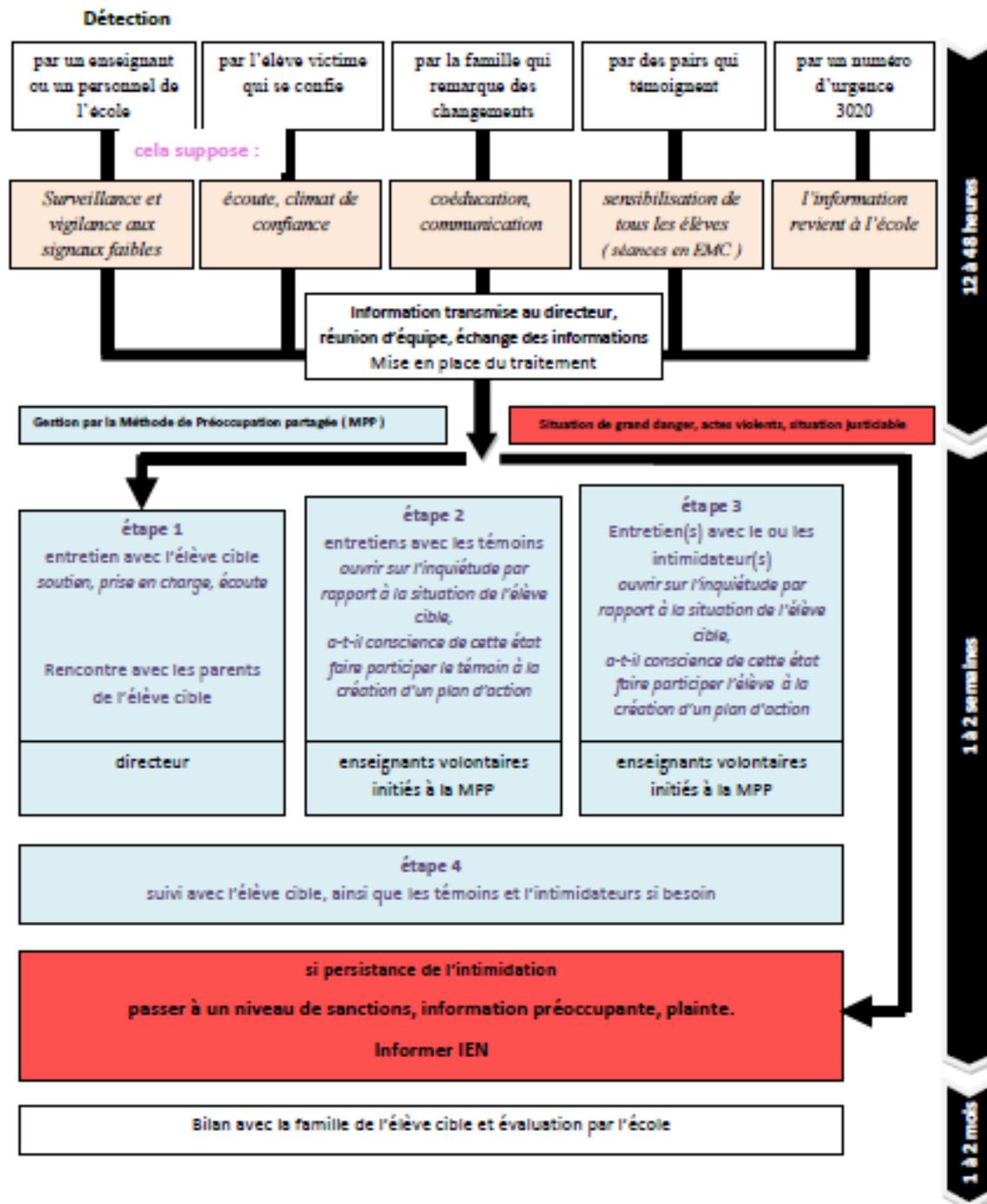
- **Une équipe ressource constituée et formée au niveau académique :**
 - M. Gérald DUMAS, CPC
 - Mme Sandrine MELENCHON, directrice de l'école de St Cyprien
 - Mme Angélique LIOTARD, aide relationnelle du pôle ressource
 - Mme Magali FARGERÉ, EMPR du PR
 - (Mme Muriel DUSSUD) , aide pédagogique du pôle ressource (à voir)
- **Des protocoles déjà rédigés en exemple**
 - Celui de la circonscription
 - Celui d'une école
 - Des mémentos concernant les entretiens
- **Un diaporama PHARé pour une présentation en CE**

PROTOCOLE DE GESTION DES SITUATIONS DE HARCÈLEMENT et/ou D'INTIMIDATIONS (Prévenir, soutenir et accompagner)



Protocole circonscription

Protocole école



POUR L'ÉCOLE
DE LA CONFIANCE

MISE EN PLACE D'UN CLA sur le quartier de La Chapelle

académie
Lyon

direction des services
départementaux
de l'éducation nationale
Loire



Propositions d'organisation du PR

- Demande de temps particulier au sein du PR (idée de régulation (une fois/mois pour régulation des demandes en cours)
- Alternier les jours de réunion technique du PR
- 1^{ère} réunion de pilotage : Mardi 6 septembre 9h

**POUR L'ÉCOLE
DE LA CONFIANCE**

académie
Lyon 
direction des services
départementaux
de l'éducation nationale
Loire

